

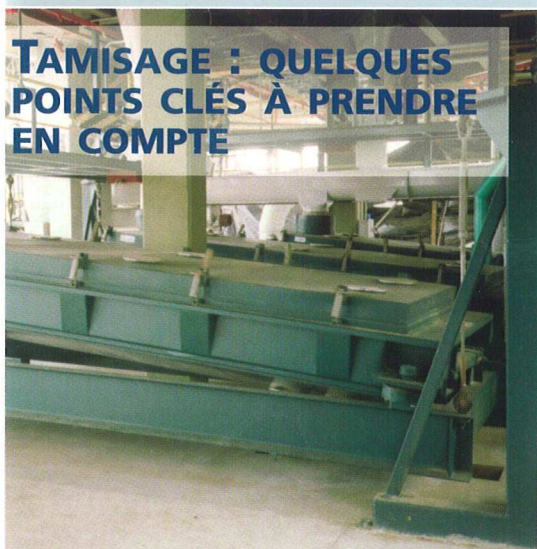
PROCESS

Manutention

Le mag@zine des industries de transformation des produits en vrac



FCA DOUBLE SA LIGNE DE COMPACTAGE D'ENGRAIS



TAMISAGE : QUELQUES POINTS CLÉS À PRENDRE EN COMPTE



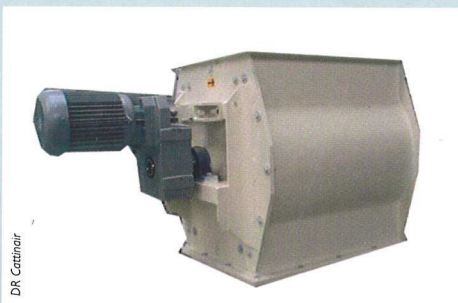
AUTOMATISATION DANS LE PROCESS : A QUOI FAUT-IL S'ATTENDRE ?

QUE CHOISIR ?

ECLUSES, VANNES ET AIGUILLAGES



FABRICE CORVISIER
FENNER DUNLOP
« Notre ambition est de couvrir 50 % du marché national dans cinq ans »



PRINCIPE DE PRECAUTION :

L'EXTENSION DE L'ENVIRONNEMENT A L'AGROALIMENTAIRE ET A LA SANTE



PRINCIPE DE PRECAUTION :

L'EXTENSION DE L'ENVIRONNEMENT A L'AGROALIMENTAIRE ET A LA SANTE

Le risque zéro n'existe pas. Pas plus que la certitude scientifique. Tout industriel en est conscient. Les autorités ont instauré un principe de précaution destiné à amener les industriels comme les scientifiques à réexaminer les mesures prises afin de réduire les risques potentiels de l'activité créatrice et innovatrice, nécessaire au progrès humain.

Son application s'étant étendue des risques pour l'environnement, aux risques pour l'alimentation et la santé, grand nombre d'industriels sont aujourd'hui concernés.

Pour agir en toute sécurité juridique, l'industriel doit connaître les textes juridiques adoptés au plan international (1) ainsi que l'application du principe de précaution qui en est faite au plan national (2), pour savoir quelle attitude adopter sur le terrain (3) afin de réduire les risques potentiels liés à son activité, sans pour autant freiner sa compétitivité et sa créativité.